



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 7 mars 2023 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande concerne un agrandissement effectué en 2007 dans la partie nord-ouest du bâtiment dérogeant de plus de 6 mètres au niveau de la marge de recul avant.

Identification du site concerné

La demande concerne le 116 chemin de la Pointe-aux-Bouleaux, propriété de M. Carol Brown.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 15 février 2023

Emmanuelle Fredette
Directrice générale et greffière-trésorière